

**COMMENT RECONNAITRE LES THRIPS INFESTES AUX
ARBRES FRUITIERS A NOYAU**

CAS DU PECHER ET DU NECTARINIER

Par

**Professeur. Abdeslam BENAZOUN (1)
Professeur. Ahmed SEKKAT (2)
M. Anouar MRABIT (2)**

(1): Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II- Complexe Horticole d'Agadir

(2): Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

INTRODUCTION

Au Maroc, le secteur de l'arboriculture fruitière est vital pour l'économie nationale, tant par les rentrées de devises qu'il apporte, que par les opportunités de travail qu'il procure. Au sein de ce secteur, le pêcher occupe 4500 ha pour une production de 39500 tonnes, il est caractérisé par une grande diversité variétale et par une adaptation très étendue dans plusieurs régions marocaines, notamment celles du Souss-Massa, Haouz, Tadla, Moyen Atlas, Saiss, Gharb...

Toutefois, le pêcher avec le nectarinier sont soumis aux attaques d'une panoplie de ravageurs et maladies (Cératite, Scolyte de l'amandier, Pucerons,) dont les thrips qui passaient autrefois inaperçus, commencent à infliger des pertes non négligeables en rendant les producteurs inquiets et perplexes dans le choix d'un insecticide de qualité aussi parfait que possible pour lutter contre leurs pullulations. Or jusqu'à présent aucune matière active n'est encore homologuée au Maroc contre les thrips sur pêcher et nectarinier, raison pour laquelle des démarches ont été entreprises depuis 2006 auprès des services de tutelle et des firmes phytosanitaires pour proposer des insecticides efficaces à la lumière de ce qu'il en est dans les pays de l'Union Européenne.

C'est dans ce sens qu'une première étude sur les Thrips fut réalisée par les unités d'Entomologie appliquée à l'IAV Hassan II (CHA) et à l'ENA de Meknès en collaboration avec les Domaines Benzit à Ouled Berrhyl durant la campagne 2005/2006. La présente note s'insère dans ce cadre, elle vise à sensibiliser toutes les compétences nationales sur ces ravageurs en vue de limiter les pertes qu'ils risquent de causer.

I/ INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES THRIPS RENCONTRES

Les Thrips appartiennent à l'ordre des *Thysanoptera*. Ce sont des insectes allongés de 1 à 1,2 mm de couleur jaune, brun à sombre avec un thorax plus ou moins orange. Les mâles seraient plus petits que les femelles. Leurs ailes sont plumeuses, elles permettent un vol faible et surtout un déplacement passif avec les masses d'air. Selon la forme de l'oviscapte les espèces inféodées au Pêcher appartiennent au sous ordre des *Terebrantia* dont les femelles possèdent un oviscapte visible arqué vers le haut ou le bas. Il s'agit de la famille des *Thripidae* dont le corps est aplati avec des ailes étroites et pointues, un oviscapte ventralement concave et des antennes de 6 articles dont le 3ème et 4ème article portent des sensilles minces.

De nombreuses espèces peuvent être inféodées au pêcher et au nectarinier, parmi lesquelles on compte :

- * *Taeniothrips meridionalis* Pr ou Thrips du pêcher ;
- * *Taeniothrips inconsequens* Uzel ou Thrips du poirier ;
- * *Frankliniella occidentalis* Pergande ou Thrips californien;
- * *Frankliniella intonsa* Trybon ou Thrips du **cotonnier** ;
- * *Thrips tabaci* Lind ou Thrips du tabac;
- * et *Thrips obscuratus* Crawford.

Dans la région du Saïss (Domaines Agricoles Douiet), trois espèces furent répertoriées par El Aamrani, en 1996 sur des arbres fruitiers à noyau sous serre. Il s'agit de *F. occidentalis*, *T. meridionalis* et *T. tabaci*

Dans la région d'Ouled-Berrhyl (40km au sud de Taroudant), nous avons rencontré quatre Thrips identifiés après un montage entre lame et lamelle et un examen approfondi des critères systématiques propres à chaque espèce:

1. Le premier n'est que *F. occidentalis*, une espèce polyphage, sexuée ou asexuée qui ressemble morphologiquement à *T. tabaci*. Elle s'en distingue par des antennes arquées de 8 articles dont le dernier est relativement plus long. La femelle est plus grosse (1mm de long), plus poilue et de couleur plus claire (gris-jaune) que le mâle. Ses larves sont de couleur jaune à orange. Les femelles non fécondées donnent naissance à des mâles alors que les sexuées donnent 2/3 de femelles;
2. Le deuxième thrips n'est également que *T. tabaci*, une espèce polyphage, susceptible d'accomplir son cycle biologique sur plusieurs espèces végétales aussi bien en plein champ que sous abri. Les adultes sont de couleur noirâtre avec des antennes de 7 articles. Le dernier étant très petit. Les mâles sont très rares et la reproduction est presque exclusivement parthénogénétique.
3. Le troisième appartient au genre *Aeolothrips* dont plusieurs espèces se comportent en prédatrices de petits arthropodes dont les acariens et les larves de thrips. Il est d'une taille de 1,5 mm, caractérisé par une zébrure blanche sur les ailes;
4. Le quatrième thrips fut identifié par L.Mound (Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation, CSIRO, Australie) et P. Reynaud (Laboratoire Nationale de la Protection des végétaux, France). Il s'agit de *Melanothrips fuscus* Sulzer de la famille des *Aeolothripidae*. C'est une espèce noire de grande taille (1,6 mm) appartenant à un genre dont les espèces vivent principalement sur les fleurs (Mound et Kibby, 1998). Elle est caractérisée par des antennes de 9 articles bien distincts avec des cônes sensoriels sur les articles III et IV, un pronotum avec au moins une paire de longues soies, un abdomen non serré entre les segments I et IV et enfin un ovipositeur dirigé vers le haut. Son impact économique sur le pêcher–nectarinier, ne semble pas pour le moment très important.

III/ PLANTES HÔTES

Lors de nos prospections les quatre espèces de thrips ont été rencontrées sur Pêcher ; Nectarinier, Prunier et autres plantes hôtes dont l'*Acacia sp. (Acacia mimosa)*; la moutarde des champs *Sinapis arvensis L.*, le chénopode blanc *Chenopodium album L.* ; le Liseron des champs *Convolvulus arvensis L.* et la Morelle noire *Solanum nigrum L.*

La liste des plantes hôtes inventoriées dans les sites d'étude est loin d'être exhaustive; il est fort possible que d'autres espèces végétales non repérées dans le milieu environnant hébergent des thrips. Dans l'état actuel de nos observations, l'*Acacia* et la moutarde des champs seraient les deux principaux hôtes qui assurent la relève en l'absence des fleurs et des fruits des arbres fruitiers.



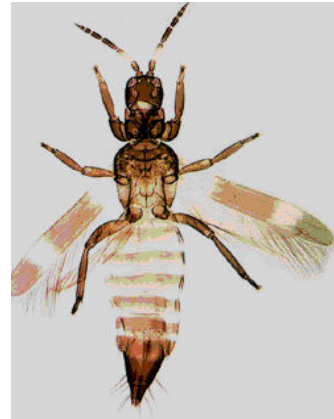
Thrips prélevés sur fleurs de pêche



***Frankliniella occidentalis* (J.K. Clark)**



***Thrips tabaci* (Bennison JA)**



***Aelothrips* sp (Mound et Reynaud)**



Mâle



Femelle

***Thrips obscuratus* (Schmidt et al)**



Dégâts sur jeunes fruits



Dégâts sur nectarines



Dégâts sur pêche